

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ÉCOLE DE SURF LEHENA

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'École de Surf LEHENA, enseigne commerciale de :

SARL ITSAS GIZONAK

Siège social : 71 Boulevard de la Mer, 64700 Hendaye

SIRET : 750 233 736 00024

TVA intracommunautaire : FR 35 750 233 736

Contact : contact@lehena.com

L'inscription à une prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV ainsi que du Règlement Intérieur, lequel fait partie intégrante des présentes CGV.

Article 1 – Inscription et Réservation

Toute inscription doit être réalisée via un formulaire complété par le participant ou, s'il est mineur, par ses parents ou représentant légal.

La réservation devient effective uniquement après réception d'un acompte de 50 % du montant total de la formule choisie. Le solde doit être réglé le premier jour du stage, avant le début de la première séance.

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, chèques, cartes bancaires, chèques vacances, virements et paiements en ligne via la plateforme Stripe.

Article 2 – Annulation, Modification et Report des Séances

En cas de conditions météorologiques ou maritimes défavorables (manque de vagues, mer trop forte, tempête, pollution, drapeau rouge...), l'École pourra reporter la séance, proposer une activité de substitution ou procéder au remboursement si aucune solution n'est possible.

Les conditions océaniques ne peuvent être garanties et ne constituent pas un motif d'annulation ou de remboursement.

L'École peut modifier les horaires selon les conditions de mer ou pour raisons organisationnelles.

Un minimum de 4 participants est requis pour un cours collectif.

Toute séance réservée et non annulée au moins 48 heures à l'avance est due intégralement.

Article 3 – Responsabilité de l'École

Les stagiaires sont sous la responsabilité du moniteur de l'heure de début du cours jusqu'au rangement complet du matériel. En dehors de ces horaires, l'École décline toute responsabilité.

L'École ne saurait être tenue responsable des accidents survenus en dehors de la zone encadrée ou en cas de non-respect des consignes.

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur dans les locaux de l'École.

Article 4 – Encadrement

Les cours sont assurés par des moniteurs titulaires des diplômes requis (Brevet d'État, BPJEPS Surf...). L'enseignement respecte les standards de la Fédération Française de Surf.

Article 5 – Assurance

Les participants sont couverts par les garanties Responsabilité Civile et Individuelle Accident fournies dans le cadre du label École Française de Surf. Ces garanties s'appliquent uniquement durant les heures d'enseignement.

Article 6 – Engagement de l'École

L'École garantit une qualité d'accueil, de pédagogie et de sécurité conforme à la Charte des Écoles Françaises de Surf. Le matériel nécessaire est fourni.

Article 7 – Engagement des Participants

Les participants attestent de leur aptitude à nager : 25 m pour les moins de 16 ans et 50 m pour les plus de 16 ans, ainsi que de l'absence de contre-indication médicale.

Pour les mineurs :

- les parents restent responsables du comportement de l'enfant,
- ils doivent être présents à l'arrivée et au départ,
- une décharge de responsabilité s'applique en dehors des horaires encadrés.

Article 8 – Droit à l'image

Sauf opposition écrite, l'École est autorisée à utiliser photos et vidéos réalisées pendant les activités.

Article 9 – Protection des Données Personnelles (RGPD)

L'École collecte les données nécessaires à l'inscription, au suivi administratif et à la sécurité. Les données sont conservées pour la durée légale obligatoire.

Prestataires techniques :

- Hébergement : fournisseur du site internet de l'École
- Mail : serveur de messagerie lié au domaine lehena.com
- Paiement : Stripe pour les paiements en ligne
- Facturation : outils comptables partenaires

Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'accès, rectification, opposition, suppression et portabilité.

Toute demande : contact@lehena.com

Possibilité de déposer plainte auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Article 10 – Médiation

En cas de litige, le client doit d'abord adresser une réclamation écrite à l'École. La médiation n'est accessible qu'après échec de cette réclamation.

Médiateur à la consommation :

MÉDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

Site : www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr

Article 11 – Droit applicable et Tribunal compétent

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu par la médiation, les tribunaux français seront seuls compétents.

Article 12 – Règlement intérieur

Le règlement intérieur fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et s'impose de fait à tous les stagiaires.

Article 13 – Retards et Comportements

Tout retard ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou rattrapage.

L'École se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant dont le comportement serait dangereux, irrespectueux ou perturbateur, sans remboursement.



Sous-titre